

DECISION MUNICIPALE n° D20230407-027

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	JAMAIS DEUX CENT TROIS	
Date	Jeudi 11 et vendredi 12 mai 2023	
Lieu	Centre culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Compagnie Rouve	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « JAMAIS DEUX SANS TROIS », produit par La Compagnie Rouve, domiciliée 7 Impasse Pablo Picasso – 69110 SAINT FOY LES LYON, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2022-2023.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « JAMAIS DEUX SANS TROIS », présenté le jeudi 11 et le vendredi 12 mai 2023 à 20 h 30, dans la salle de spectacles du centre culturel Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **2 042 € T.T.C.**

La Ville d'Ussel prendra également en charge :

- L'hébergement pour 4 personnes avec petit-déjeuner la nuit du jeudi 11 et du vendredi 12 mai 2023 ;
- 4 repas jeudi 11 mai, midi & soir ;
- 4 repas vendredi 12 mai, midi & soir ;
- et les frais de transports.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 7 avril 2023.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE